

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les menaces de crise en Angleterre : autour des accords anglo-russes. — Un vif réquisitoire de lord Rothermere contre la gestion travailliste. — La Chambre ratifie le traité de Lausanne. — Le Sénat approuve à son tour les accords de Londres. — Les banquiers américains vont-ils soulever des difficultés à propos de l'emprunt allemand ?

Nous avons dit que la Grande-Bretagne paraissait menacée d'une nouvelle crise gouvernementale à plus ou moins longue échéance. A ce propos, voici quelques éclaircissements.

Suivant le rédacteur diplomatique des *Reynold's News Paper* la controverse Mac Donald-Snowden aurait avancé de beaucoup la date des élections générales : le Premier Ministre serait décidé à convoquer les électeurs avant la fin de l'année.

En attendant, et sans doute pour préparer ces élections éventuelles, une campagne assez vive se dessine Outre-Manche contre la gestion du Cabinet travailliste.

Ainsi, dans le *Sunday Pictorial*, M. Lovel Frazier révèle les dessous de l'accord anglo-russe et attaque vivement le gouvernement. Il écrit : « Nous aurons vraisemblablement des élections générales en automne et notre gouvernement socialiste aura à rendre compte de sa gestion. Sa politique, qui consiste à reculer sur toute la ligne, a indigné le pays. Qu'est-ce qui a causé l'extraordinaire volte-face du gouvernement lors de la phase finale des négociations anglo-russes ? C'est un ordre reçu d'une personne étrangère au cabinet, car la rupture était à ce moment complétée et le Foreign office avait publié un communiqué à cet effet. Ce soi-disant accord survenu à la dernière minute est, en fait, une totale reddition du cabinet à la bande des assassins moscovites. »

« Les bolchevicks sont venus à Londres chercher notre argent et ils ont obtenu la promesse d'un emprunt considérable qui, toutefois, n'a pas encore été ratifié par les Chambres. On nous demande de garantir cet emprunt, parce que quelques ministres rouges de chez nous, dont certains sont allés à Moscou, désirent prêter des sommes formidables aux soviets qui ne nous les rendront jamais. »

Les réserves formulées par M. Lovel Frazier étant, par ailleurs, pensées par une large part de l'opinion britannique, les accords anglo-russes pourraient bien n'être pas ratifiés.

Mais la politique russe du gouvernement Mac Donald n'est pas le seul grief adressé au cabinet travailliste. Après dix mois de « tolérance », les autres partis semblent vouloir seconder sa direction précaire et une offensive générale se dessine.

On en jugera par le réquisitoire suivant dressé par lord Rothermere dans le *Sunday Pictorial*, sous ce titre qui est déjà tout un programme : « Pouvons-nous nous offrir le luxe d'un gouvernement socialiste ? »

A cette question, lord Rothermere répond ainsi :

« Le fait le plus saillant au sujet de notre premier gouvernement travailliste est qu'au lieu de remédier à la crise du chômage, il a fait tout ce qu'il a pu pour l'augmenter. Les traités avec les bolchevicks ont déjà eu un effet déplorable, car ils ont donné un coup terrible au crédit britannique, dont nous dépendons pour la restauration de notre prospérité. »

« Pour ce qui est de l'emprunt allemand la reprise dans le Reich du commerce de l'acier, du charbon, de la laine et du coton, causera chez nous une crise économique de première grandeur dans un avenir très prochain. »

« La troisième erreur du gouvernement travailliste a été la suppression des droits Mac Kenna sur les produits manufacturés en Grande-Bretagne. »

« Il nous faut un gouvernement dont le premier but sera non pas de remettre l'Allemagne sur ses pieds, mais de conserver la Grande-Bretagne sur ses siens. Je crains que si

les socialistes restent encore longtemps au pouvoir et empiètent les gaffes les unes sur les autres, le chômage atteindra des proportions sensationnelles. Le gouvernement travailliste actuel est un gouvernement de théories et d'illusions. »

Evidemment, on ne saurait prétendre, après avoir lu les articles qui précèdent que le cabinet Mac Donald jouisse d'une « bonne presse ».

Le contraire serait plutôt le vrai. Maintenant comme se dénouera l'offensive assez serrée qui vient d'être déclenchée ?

Sans doute par un appel aux électeurs. Quant à la réponse que donneront ces derniers, on ne saurait la prévoir.

La Chambre a consacré l'entière journée de lundi à l'examen et à la ratification du traité de Lausanne. Simple formalité, a-t-on dit. Et c'est très vrai.

Aussi bien y a-t-il quelque ironie à voir le Parlement Français ratifier solennellement un traité qui est déjà entré en application.

C'est pourtant la pure exactitude, puisque la mise en application devait suivre automatiquement la ratification de trois puissances.

Or, l'Italie, la Grande-Bretagne et le Japon ont déjà apporté leur adhésion à l'œuvre de Lausanne.

La France ne pouvait donc que s'exécuter à son tour et ne plus bouder pour donner sa signature.

Naguère nous avons suffisamment indiqué combien peu brillante nous semblait la politique suivie en Orient : inutile de rappeler toutes les erreurs qui furent accumulées comme à plaisir.

Un tel retour sur un passé désormais acquis ne présenterait aucun intérêt : les regrets sont vains quand ils sont sans effet.

Pour la même raison, le long débat qui s'est engagé devant la Chambre n'était peut-être pas très utile.

Suivant l'expression d'un confrère, « un enterrement parlementaire sans fleurs ni couronnes, sous la haute direction de M. Franklin-Bouillon, maître des cérémonies » semblait tout indiqué.

On a préféré accompagner l'acte de décès de plusieurs discours... Il n'importe.

Par contre, ce qui importerait au plus haut point c'est que le gouvernement français sache tirer le meilleur parti du médiocre instrument qu'est le traité de Lausanne, sache en particulier défendre notre patrimoine moral en Orient et obtenir une solution acceptable du problème de la dette.

En attendant de ratifier à son tour le traité de Lausanne, le Sénat a donné son approbation, mardi, aux accords de Londres.

En conscience, il ne pouvait d'ailleurs assumer la responsabilité d'une rupture... posthume de la Conférence.

Aussi bien, le débat a-t-il surtout roulé au Luxembourg — comme d'ailleurs à Londres et à la Chambre — non pas tant sur le plan Dawes proprement dit que sur la question de la Ruhr.

A ce point de vue, la position du Sénat était assez délicate : n'avait-il pas, de tout temps, et sans la moindre défaillance, approuvé et d'une façon quasi unanime l'occupation de la Ruhr et la politique du Cabinet Poincaré ?

En somme, ce qu'on lui demandait c'était de condamner l'œuvre des vingt derniers mois, qui fut la sienne en partie.

Il s'y est résigné sans trop se faire prier et une imposante majorité de 204 voix contre 40 s'est prononcée pour les accords de Londres.

A noter que M. Poincaré, dont certains attendaient une sorte de réquisitoire en règle, s'est refusé à cette tâche. Sans doute a-t-il exprimé les diverses réserves que lui inspirent les accords de Londres ; mais il a tenu à rendre « hommage au courage et au labeur » de M. Herriot.

Celui-ci d'ailleurs, à son arrivée au pouvoir, a trouvé les affaires de la France engagées dans la voie même de la Conférence de Londres : M. Herriot a donc moins innové que poursuivi une impulsion déjà donnée.

Quoi qu'il en soit, Chambre et Sénat ont ratifié les accords de Londres et accordé leur confiance à M.

Herriot : on lui sait gré de sa modestie, de sa discrétion, — vertus peut-être négligées de ses plus fidèles auxiliaires. On lui sait gré aussi de ranimer en nos cœurs trop souvent déçus la flamme de l'espérance. Puisse cette espérance ne pas se démentir !

Ainsi, du côté français aucun obstacle n'a surgi risquant d'entraver l'exécution du plan Dawes.

En sera-t-il de même ailleurs ? Si l'on en croit le *Daily Mail*, certains banquiers américains estimeraient que l'emprunt de 800 millions n'est pas suffisamment garanti.

Il s'agit de garanties, non pas politiques mais financières : on exigerait la caution de l'Angleterre.

Cette caution, il est fort improbable que le gouvernement britannique la donnera.

On ne voit pas d'ailleurs pourquoi il la donnerait : il n'a pas de raison spéciale pour cela.

D'un autre côté, il est manifeste que la Conférence de Londres a eu souci de conférer à l'emprunt toutes les garanties financières suffisantes et même au delà.

Les gouvernements signataires ont déclaré, d'abord, qu'« au cas où des sanctions seraient prises à la suite d'un manquement de l'Allemagne, elles sauvegarderaient les gages spéciaux qui éventuellement seraient affectés au service dudit emprunt ».

Les gouvernements signataires ont ajouté qu'« ils considèrent le service de l'emprunt comme jouissant d'une priorité absolue sur toutes les ressources de l'Allemagne, en tant que celles-ci auraient été grevées, au bénéfice dudit emprunt, d'un privilège général, ainsi que sur toutes les ressources ultérieures à provenir éventuellement de l'application des sanctions. »

En définitive, c'est tout l'actif du Reich et des Etats Allemands qui constitue le gage des futurs créanciers de l'Allemagne.

Osera-t-on soutenir que ce gage est insuffisant ?

La vérité est qu'il convient peut-être de chercher ailleurs les vrais motifs des revendications qui se dessinent.

N'avons-nous pas fait prévoir l'autre jour une offensive de la finance internationale qui, non contente d'avoir imposé la plupart de ses directives à Londres, songerait encore à nous écarter dès maintenant et définitivement de la Ruhr ?

Sans prendre à la lettre l'indication du *Daily Mail*, on peut y voir peut-être l'amorce d'une manœuvre nouvelle contre les ultimes garanties que nous détenons encore.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Le Reichstag accepterait-il le plan Dawes ?

Un conseil de cabinet, tenu à Berlin, a rapidement fait justice des prétentions des nationalistes, qui allaient jusqu'à briguer la chancellerie.

Il paraît certain qu'après le rejet de ces exigences tenaces — elles étaient les mêmes qu'au mois de mai — la liberté de vote sera laissée individuellement aux députés nationalistes. Une petite fraction est favorable à l'acceptation. D'autres s'en iraient en congé. De la sorte, la majorité des deux tiers, comptée d'après le nombre des présents, pourrait être atteinte, mais à grand-peine.

La première lecture des projets de lois spéciales a été achevée lundi : la troisième aura lieu jeudi.

En cas de dissolution du Reichstag, on prévoit le 28 septembre pour les nouvelles élections.

Au cas où le Reichstag ne serait pas dissous, il siégerait encore quelques jours pour s'occuper de la loi sur la durée du travail et des lois douanières. Il ne s'agira probablement que des premières lectures. Ensuite, les projets de lois seront envoyés aux commissions respectives et le Reichstag en achèvera l'examen plus tard.

Des industriels rhénans menacent de quitter le parti nationaliste

Selon les journaux de Dusseldorf, plusieurs industriels auraient déclaré

qu'ils quitteraient le parti nationaliste au cas où celui-ci se refuserait à adopter les accords de Londres.

Le bourgmestre de Dusseldorf, de son côté, aurait adressé au chancelier un message de félicitations pour les résultats de la conférence.

Le traité de commerce hispano-allemand

Le conseil d'Empire allemand a adopté par 38 voix contre 19 le traité de commerce hispano-allemand.

L'Angleterre s'inquiète d'une entente commerciale franco-allemande

A la suite des articles de sir Robert Horne sur le préjudice que pourrait causer un accord commercial franco-allemand aux industries britanniques du fer et des textiles, le « Times » demande au gouvernement de ne pas perdre de temps pour examiner et faire voter toutes les mesures qui pourront être utiles au pays.

Le « Daily Telegraph » consacre son éditorial à la même question. Il prend comme précédent l'accord d'Angora pour déclarer que le caractère de simultanéité des relations interalliées n'a pas toujours été apparent. Il souligne les difficultés qu'éprouve le gouvernement anglais à trouver un remède réellement efficace pour protéger les industries britanniques.

M. Nitti accuse la France d'impérialisme

Dans une interview, M. Nitti a renouvelé en termes acerbes ses critiques contre le traité de Versailles et la C. D. R. ainsi que ses attaques contre la sidérurgie française, la politique suivie jusqu'à présent par les cabinets de Paris et la France en général, qu'il accuse d'impérialisme.

Appelé ensuite à donner son avis sur la Conférence de Londres, l'homme d'Etat italien a déclaré : « Il ne faut pas en exagérer les résultats politiques, mais on a tout de même fait quelque chose : c'est le rameau d'olivier. On a commencé à raisonner, et la raison réclamera ses droits. »

Quant à la question des dettes, M. Nitti la considère comme insoluble sans un concours et des sacrifices de la part des Etats-Unis. Or, il croit savoir que jamais les Etats-Unis ne consentiront de sacrifier en faveur d'une Europe en armes et qui, a-t-il ajouté, gaspille toutes ses ressources.

La Conférence de Genève

On croit savoir que M. Herriot et M. Mac Donald arriveront à Genève le 2 septembre, au matin. M. Herriot, compte rester à Genève jusqu'au 6 septembre au soir. Les deux premiers ministres français et anglais seront donc présents à Genève pour l'organisation de l'assemblée et l'élection des grandes commissions, et pour le moins à la plus grande partie des débats qui s'instituent réglementairement chaque année sur l'œuvre de la Société des nations. C'est à l'occasion de ce débat que les chefs des gouvernements anglais et français prendront la parole devant l'assemblée pour faire connaître le point de vue de leur pays au regard des problèmes posés devant la Société des nations et, en particulier, touchant les problèmes du désarmement et de la sécurité.

M. Lloyd George à la tête du parti libéral

M. Lloyd George sera bientôt le leader du parti libéral. Malgré les démentis, on peut dire que M. Asquith ne présentera pas sa candidature à Paisley ou, lors des dernières élections, il fut élu à une très petite majorité sur les travaillistes. M. Asquith a informé lord Grey, leader libéral des Lords, de son désir d'abandonner la politique. Lord Grey a déjà donné, on le sait, sa démission.

M. Lloyd George prépare une campagne dans les circonscriptions rurales, au cours de laquelle il précènera des crédits officiels à l'agriculture.

Le Ministre des affaires étrangères de Pologne à Paris

Le comte Skrzinski, ministre des affaires étrangères de Pologne qui va représenter son pays à l'assemblée de la S. D. N. à Genève, est arrivé à Paris, où il séjournera plusieurs jours.

Il a déjeuné avec M. Herriot, président du Conseil.

Le Soudan n'est pas encore pacifié

Quatre proclamations invitant la population à se soulever contre le gouvernement anglais avaient été affichées récemment sur une mosquée et sur d'autres édifices importants de la place du Marché à El Cheib, capitale du Kordofan, ancienne province du Soudan égyptien.

La foule se pressa autour de ces affiches dont un des signataires faisait la lecture à haute voix. Les autorités locales ont fait enlever ces affiches.

Au Maroc espagnol

Depuis plusieurs jours, le haut commandement restant sans nouvelles de la garnison de la position de Chentafa, on la considérait comme prisonnière des Rifains. On annonce que, après avoir héroïquement résisté pendant quatre jours aux assauts de l'ennemi, le lieutenant San José, qui commandait la garnison, tenta une sortie pour tâcher d'atteindre Lomaverde. Quelques-uns de ses hommes y parvinrent, mais avec le reste des défenseurs il dut regagner Chentafa où après avoir rendu inutilisable l'armement dont il disposait, il se fit sauter la cervelle au moment où les Rifains entraient dans la position.

La Commission du Sénat se prononce pour l'amnistie de M. Caillaux

La commission de législation civile et criminelle, réunie sous la présidence de M. Boivin-Champeaux, a presque terminé l'examen du projet relatif à l'amnistie.

Elle a adopté le paragraphe accordant l'amnistie à M. Caillaux, à une voix de majorité.

L'encéphalite sévit au Japon

Sept cents personnes des villages de Zentsuji et Kostuhira, dans l'île de Silkok, sont actuellement atteintes d'encéphalite léthargique et on conserve peu d'espoir de les sauver. L'encéphalite léthargique exerce d'ailleurs actuellement des ravages considérables au Japon.

Rien que durant la dernière semaine, 2.500 cas ont été constatés, dont 900 ont été mortels.

Un trésor sauvé des eaux

D'après le *Star*, les travaux de sauvetage entrepris pour retirer les 7 millions de livres sterling d'or et d'argent en barres qui gisaient au fond de l'Atlantique, dans la coque du transatlantique *Laurentic* seraient sur le point de se terminer.

Le *Laurentic* avait été torpillé en 1917, au large de l'Irlande et, depuis 1918, des scaphandriers avaient, à diverses reprises, fait des efforts surhumains pour tirer de l'épave le trésor qu'elle contenait. Petit à petit et malgré des difficultés sans nombre, ils ont pu ramener à la surface la presque totalité des lingots. On attend maintenant une période de beau temps pour terminer les travaux.

Sénat

Séances du 26 août 1924

MATIN

Le Sénat discute les interpellations sur les résultats de la Conférence de Londres. M. Leméry rappelle les reproches faits aux accords, mais dit-il, il approuve les négociations de Londres. Si on ne s'était pas entendu à Londres, ajoute-t-il, la paix eût été perdue pour longtemps.

M. Japy trouve qu'on a eu tort de remettre les chemins de fer rhénans à une compagnie allemande. Le comte de Blois dit que c'est la question de la Ruhr qui domine ce débat : il ne croit pas que les concessions

faites rendront l'Allemagne plus conciliante et disposée à payer.

SOIR

Le Sénat continue la discussion des interpellations sur les résultats de la Conférence de Londres. M. Poincaré prend la parole. Il rend hommage au labeur du Président du Conseil, mais il déclare que lui-même avait accepté le plan des experts, et c'est la C. D. R. qui a nommé des experts. Il explique son attitude dans la Ruhr au moment de la résistance passive et indique les pièges qu'on essaya de nous tendre les Allemands.

Il dit que dans les 4 premiers mois de 1924, l'Allemagne a versé 1 milliard 267.000.000 de francs. Il critique le plan Bonar Law qui consacrait le dessaisissement de la C. D. R. pour la constatation des manquements de l'Allemagne, tandis que le plan Dawes établit des gages productifs de revenus.

M. Poincaré s'élève contre la procédure d'arbitrage décidée à Londres, car c'est l'abandon de toute constatation de manquement, et à propos des questions en nature, M. Poincaré trouve que le traité de Versailles n'a pas été amélioré par le plan Dawes.

M. Poincaré dit que ce qu'il trouve de plus fâcheux dans la décision de Londres, c'est ce qui a trait à l'évacuation de la Ruhr. Le 12 juillet, M. Herriot déclarait que la question ne serait pas posée à Londres. Et elle a été posée et elle a été résolue, puis elle a donné lieu, une fois résolue, à une lettre malencontreuse de M. Mac Donald.

Le maintien d'une occupation réduite répondait à une impérieuse nécessité. Si les obligations de l'Allemagne ne sont pas tenues, tout l'échafaudage du rapport des experts s'écroule. Il nous faudra alors, reprendre nos gages. Comment le faire si nous n'avons plus un soldat dans la Ruhr ? L'Allemagne ne nous laissera pas rentrer ou bien il y aura du sang versé.

On dit, ajoute M. Poincaré, que M. Mac Donald avait exigé qu'on le mit au courant des projets d'arrangement que nous aurions préparés avec l'Allemagne. M. Herriot dément cet on-dit, mais il reconnaît avoir rendu compte à M. Mac Donald des conversations qu'il avait eues avec des Allemands.

M. Poincaré déclare que nous n'aurions pas dû abandonner la Ruhr, avant de nous être assurés de la bonne volonté de l'Allemagne en matière commerciale. L'Allemagne n'a pas tenu ses engagements concernant le désarmement, elle n'a livré aucun coupable de guerre, elle n'en a condamné aucun. Il y a eu la cessation du contrôle des armements.

« Espérons, dit M. Poincaré, que la démocratie allemande respectera mieux les accords de Londres que n'a fait l'Allemagne impériale pour les engagements antérieurs. Nous voulons la paix, mais il n'y aura jamais de paix vraie, si l'exécution du traité n'est pas obtenue. »

M. Herriot répond à M. Poincaré. La politique de réalité, dit-il, précisée par les experts, repose tout entière sur la coopération des alliés. Sans cette coopération, le plan Dawes était voué à l'échec.

Il déclare que les résultats obtenus dans la Ruhr ont été en diminuant : il a fallu, à chaque renouvellement des accords de la M. I. C. U. M. consentir aux Allemands de nouvelles atténuations. Si nous avions rompu à Londres, nous ne pouvions conserver le *statu quo* dans la Ruhr. Il fallait accorder de nouveaux avantages aux industriels allemands, ou bien boucler la Ruhr. C'est pour cela qu'il fallait faire des concessions à Londres.

M. Herriot parle du protocole de Londres. Il a, dit-il, substitué un système qui autorise quelques espérances alors que dans le passé la politique de fourniture en nature a été une politique de faillite.

Avant les accords de Londres, on ne pouvait obtenir aucune prestation en nature, désormais ce sera chose possible.

M. Herriot estime que les accords de Londres donneront d'heureux résultats.

La discussion des interpellations est close.

Un ordre du jour de confiance est voté par 204 voix contre 40 voix.

CHRONIQUE LOCALE

Pour l'extension DES PERMISSIONS AGRICOLES

M. Marchot, sénateur de la Savoie, a déposé la proposition de loi suivante :

« L'article 45 de la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement de l'armée est complété ainsi qu'il suit : Indépendamment des permissions prévues par la loi de recrutement actuellement en vigueur, il est accordé aux jeunes gens justifiant de la qualité de cultivateurs au moment de leur incorporation, pendant l'accomplissement de leur service actif une permission supplémentaire de 20 jours pour l'exécution des travaux urgents de la terre. »

Quand ce sénateur soutiendra ce projet de loi, le ministre de la guerre l'assurera de toute sa sollicitude pour les travailleurs des champs et promettra de donner des ordres en conséquence pour que les soldats cultivateurs obtiennent des permissions agricoles.

Devant les promesses du ministre, le sénateur retirera son projet de loi et fera confiance au ministre.

L'année prochaine, à pareille époque, le sénateur déposera à nouveau sa proposition de loi et un autre ministre de la guerre, probablement, fera les mêmes promesses que celles que fit son prédécesseur.

Cette proposition de loi est présentée, généralement, chaque année, et chaque année, le ministre de la guerre déclare prendre bonne note des desiderata formulés en faveur des soldats agriculteurs.

Cette année, on espérait bien que ces soldats pourraient être d'une utilité réelle aux propriétaires, tout au moins on pensait qu'il leur serait accordé la permission d'aider leurs parents, dans l'exploitation de leur propriété.

Encore quelques jours, et les vendanges vont commencer. Or, où seront, à ce moment-là, les soldats du 9^e d'infanterie, tenant garnison à Cahors et à Agen ? Ils seront à la Courline où ils exécuteront des manœuvres non pas dans l'intérêt de la défense nationale, mais pour épuiser des crédits.

Les soldats agriculteurs brûleront de la poudre pour effrayer les moineaux et leurs parents, les propriétaires seront obligés de chercher de la main-d'œuvre, de plus en plus rare pour les travaux de la terre, pour les vendanges.

Les soldats agriculteurs brûleront de la poudre pour effrayer les moineaux et leurs parents, les propriétaires seront obligés de chercher de la main-d'œuvre, de plus en plus rare pour les travaux de la terre, pour les vendanges.

Quand M. Marchot, sénateur de la Savoie, développera son projet de loi, il y a des chances pour que les vendanges soient terminées. Il encaissera les belles promesses que lui fera le ministre de la guerre et il n'aura pas l'idée de lui demander pourquoi des régiments sont envoyés à la Courline.

Et l'année prochaine, ce sera la même chose, parce que les parlementaires ne se préoccupent des questions intéressant l'agriculture que le jour des Comices agricoles ou la veille des élections, quand ils débattent le lot prodigieux des articles d'un programme politique, économique qu'ils réaliseront le moins possible.

« Si nous tenions nos promesses, disait un jour un parlementaire au jour d'hui défunt, nous n'aurions plus de programme à soutenir devant les électeurs. »

Celui-là était franc. Il disait la vérité. Et c'est pourquoi, la proposition de loi présentée par le sénateur de la Savoie sera certainement votée mais elle ne sera pas appliquée par le haut commandement militaire. Il en a été toujours ainsi !

LOUIS BONNET.

Il y a trop d'accidents d'automobiles

Les piétons liront avec un vif plaisir la lettre suivante adressée par M. Chastenot, député de l'Isère, au ministre de l'intérieur.

Sans doute avez-vous été monsieur le ministre, frappé par le nombre toujours croissant des accidents d'automobile. Nos journaux se voient même obligés d'ouvrir, à cet effet, une rubrique spéciale. Et encore ne signalent-ils plus guère que les accidents dont les conséquences sont graves.

D'après une enquête à laquelle j'ai pu me livrer, il résulte que ces accidents sont dus, plus particulièrement, à l'inexpérience de certains conducteurs et à la vitesse excessive de certains autres. J'entends bien que, fort heureusement cette catégorie de conducteurs n'est qu'une exception, mais ce n'en est pas moins une exception redoutable. Je connais des villages où les habitants ne s'aventurent sur la route, avec un attelage, que contraints et forcés. Quant aux enfants, leur présence en cet endroit est, pour les parents, un sujet certain d'inquiétude. Ainsi la route, qui n'est pas toujours praticable — cela pour une autre raison sur laquelle je passe aujourd'hui — menace fort de n'être plus praticable du tout au piéton, au paysan qui conduit un attelage, ni même à l'automobiliste consciencieux. Il ne s'agit pas, bien entendu, de brimer aussi peu que ce soit les automobilistes dignes de ce nom, ni de paralyser en aucune manière le tourisme ; il s'agit simplement de ne pas laisser accaparer la route par des apprentis ou des fous.

D'autre part, il paraîtrait que des négligences, voire des abus, se produiraient dans la délivrance des permis de conduite.

Pour toutes ces raisons, je me fais un devoir, monsieur le ministre, de vous demander de vouloir bien inviter MM. les préfets à donner des ordres pour que le Code de la route — notamment les articles 29 et 31 — soit mieux observé.

Le ministre de l'intérieur va adresser, évidemment, une circulaire aux Préfets et ceux-ci inviteront les maires à prendre un arrêté réglementant la vitesse des autos, dans la traversée des villes.

Pendant quelques jours, on dressera des procès-verbaux à quelques chauffeurs et puis tout se tasserà.

Les chauffeurs continueront à marcher à une folle allure et à répondre à ceux qui les interpellent : « Nous sommes assurés contre les accidents ! »

Pourquoi ne pas retirer le permis de conduire aux chauffeurs qui auront été condamnés trois fois pour excès de vitesse ; pourquoi les pénalités ne seraient-elles pas plus fortes ?

Et pourquoi la surveillance des routes, et tout au moins, dans la traversée des villes, n'est-elle pas assurée de façon plus active ?

La lettre du député de l'Isère mérite d'être prise en considération, car il est ridicule de voir l'indifférence, parfois le dédain que professent certains chauffeurs pour les piétons.

L. B.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi concernant le scrutin d'arrondissement pour l'élection des députés, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 225 voix contre 27.

Sur le projet ratifiant le traité de Lausanne, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 270 voix contre 20.

Votes de nos Députés

Sur la motion relative à l'affichage du discours du Président du Conseil, à la suite des interpellations sur les accords de Londres, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 310 voix contre 169.

Sur le projet de loi portant ratification du traité de Lausanne, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 375 voix contre 156.

Armée

M. Denise, capitaine chargé du matériel au 9^e d'infanterie, est remplacé capitaine de compagnie.

M. Chagnaud, capitaine au 9^e est chargé du matériel.

Tabacs

M. Bru, candidat militaire, présenté par la Commission de classement, est nommé vérificateur de 8^e classe à la direction des tabacs de Cahors.

Gendarmerie

Notre compatriote, M. Léon Gilbert, élève de l'école de gendarmerie de Toul, est nommé gendarme à Méreville (Seine-et-Oise).

Subventions

Le ministre de l'agriculture, par décisions en date des 17, 18 et 19 août 1924, vient d'accorder les subventions suivantes pour exécution des projets établis par le service du génie rural :

Boissières : chemin rural de Bruges, 7.833 francs.

Concores : raccordement du chemin rural de Linars à Gaydou, 4.600 francs.

Gagnac : chemin rural de Laval-de-Cère, 27.566 fr.

Terrou : chemin rural de Bourg-de-Terrou, 2.000 fr.

Saint-Chamarand : chemin rural d'Espagnac, 18.400 fr.

Labastide-du-Vert : Assainissement du ruisseau Le Vert, 5.333 fr.

Souceyrac : chemin rural de Frégeac, 27.000 fr.

Lissac : chemin rural de Dreuilhes, 7.666 fr.

Bagnac : chemin rural de Pempou, 5.300 fr.

Rocamadour : chemin rural de Pagnou (2^e partie), 14.333 fr.

Laverge : chemin rural de Mirabel et de Laveyssière, 13.333 fr.

Linac : chemin rural de Puy-lanay, 8.166 fr.

Alvignac : chemin rural de Crozille, 16.000 fr.

Mechmont : chemin rural de Pont-du-Vert, 20.000 fr.

Saint-Clair : chemin rural de Tail, 8.533 fr.

Calviac : chemin rural de Vayrac, 3.500 fr.

Bergantay : chemin rural de Pechlarmal, 8.666 fr.

Fraysinet : chemin rural des Parrots, 14.166 fr.

Lentillac-Saint-Blaise : chemin rural de Bourniquet, 2.600 fr.

Lentillac-Saint-Blaise : chemin rural de Puech, 3.600 fr.

Saint-Cirq-Lapopie : chemin rural de Pradines à Pech-Ombrel, 16.433 fr.

Tour-de-Faure : chemin rural de Poujadous, 2.000 fr.

Peyrilles : chemin rural des Carrières, 6.133 fr.

Rocamadour : chemin rural de l'Ouyse, 48.000 fr.

Cardillac : chemin rural de Cambrat, 14.800 fr.

Felzins : chemin rural de Laromiguière, 5.600 fr.

Figeac : chemin rural du Cayrol et du Grial, 24.666 fr.

Rignac : chemin rural d'Alvignac à Mordesson, 10.233 fr.

Proissans : chemin rural de Langlade au Bourg, 17.766 fr.

LA CHASSE

Dimanche est attendu avec impatience par les nemrods du Lot. Dimanche, c'est le jour de l'ouverture de la chasse.

Quel temps qu'il fasse, les nemrods partiront à la recherche du gibier. Et déjà, ils ont fourbi le fusil, nettoyé la gibecière et ciré brodequins et jambières.

Les cartouches sont toutes prêtes et placées dans la ceinture spéciale dont tout chasseur qui se respecte doit ceindre les reins.

Les chiens sont surveillés avec un soin jaloux, car il n'est pas rare qu'à la veille de l'ouverture de la chasse, certains disparaissent.

Les nemrods sont les armes : ils rêvent, la nuit, hécotombes de perdreaux, de lièvres, de lapins, et le jour, ils rappellent leurs exploits vrais ou faux, des chasses passées.

Admiratifs les jeunes, les apprentis, qui se sont précipités chez l'armurier pour acheter un fusil dernier modèle, écoutent ces exploits et se promettent d'être aussi vaillants que leurs aînés.

Car, ils sont pleins d'espoir ; on leur a annoncé que, cette année, on avait lâché dans la région de Cahors des milliers de lapins, de perdreaux, etc., etc.

Si ce gibier n'a pas été déjà avalé par les bêtes de proie et par les braconniers, on comprend que tous les chasseurs, les jeunes surtout, peuvent prétendre tomber à chaque cartouche une pièce de gibier.

« A la condition que je vois du gibier, quel qu'il soit, que je puisse le tirer et le toucher, je ne reviens jamais bredouille » déclarait avec force gestes, un des plus hardis nemrods du pays. Mais, nos braves disciples de St-Hubert pourront éprouver malheureusement, quelque déception. Cela, nous le craignons fort et nous le déplorons pour eux.

Depuis plusieurs jours, on voit des affiches placardées dans des propriétés, dans des communes entières, des annonces dans les journaux informant que la chasse est interdite à tout chasseur étranger à ces communes.

Alors ! les chasseurs de la ville en seront-ils réduits à chasser sous les ponts et dans les rues ?

Pauvres d'eux ! et cependant, cette défense de chasser est appliquée par un si grand nombre de communes dans les environs de Cahors que les amateurs du gibier ne sauront plus où aller, puisqu'aussi bien il est défendu, par la loi, de chasser sur les routes !

Il reste le pech d'Angély, le mont St-Cyr, où ils pourront circuler librement. Mais, savoir si le gibier qui a été lâché dans la région est allé jusque-là, et s'il ne se trouve pas dans les communes où la chasse est interdite !

Les chasseurs sont à plaindre : on les traite comme des indésirables. Et pourtant, ne forment-ils pas une catégorie de héros ? Il n'y a qu'à les entendre raconter leurs exploits, un an après qu'ils les ont accomplis !

Souhaitons que les propriétaires se montrent moins sévères !

LOUIS BONNET.

Permis de chasse

Le nombre des permis de chasse, actuellement délivrés par les services de la Préfecture du Lot, s'élève à ce jour à 2.558.

Les accidents du travail en agriculture

La loi du 15 décembre 1922 qui étend aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail va entrer en vigueur le 1^{er} septembre prochain. A partir de cette date les employeurs de main-d'œuvre (propriétaires, fermiers, métayers) sont pénalement responsables des accidents survenus à leur personnel (domestiques, journaliers, etc...) par le fait ou à l'occasion du travail. Pour se mettre à l'abri des conséquences de la loi les agriculteurs doivent s'assurer.

L'assurance mutuelle qui a déjà donné d'excellents résultats contre l'incendie et contre la mortalité du bétail est appelée à jouer un rôle important dans l'assurance accident. C'est dans ce but qu'il a été créé à Cahors le 2 août 1924, par les délégués des Syndicats agricoles du département une « Caisse d'Assurance mutuelle contre les accidents agricoles ».

Les agriculteurs désireux d'aller à l'assurance mutuelle pourront s'assurer directement à cette Caisse en attendant qu'il ait pu être créé dans chaque canton des Caisses locales d'assurance mutuelle accidents.

Les primes d'assurances adoptées sont assez réduites que possible de façon à faire de l'assurance à prix coûtant, les Sociétés mutuelles en vertu de la loi du 4 juillet 1900 étant gérées et administrées gratuitement en même temps qu'exemptes d'impôts et ne devant faire aucun bénéfice.

Des imprimés de proposition d'as-

surance sont tenus à la disposition des intéressés à la Fédération des Associations Agricoles et à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors.

L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

La loi du 31 juillet 1917 excepte sous certaines conditions les sociétés de consommation ne vendant qu'à leurs sociétaires et elle dispose que les sociétés coopératives de consommation sont imposables. Il en résulte que les sociétés coopératives, lorsqu'elles vendent à la fois à leurs membres et au public, doivent être regardées comme des établissements commerciaux.

Le Conseil d'Etat, sur le rapport de M. Latournerie et les conclusions du commissaire du gouvernement Andrieux, a décidé que l'affectation d'une partie des profits de ces sociétés à des réserves ou à des œuvres sociales constitue un emploi de leurs bénéfices. Seules ne constituent pas pour elles un bénéfice, les sommes provenant des achats des sociétaires et qui leur sont ristournées comme correspondant à des trop perçus ; elles sont imposables sur l'intégralité de leurs profits, sous déduction des trop perçus ristournés aux sociétaires.

Un pseudo-fonctionnaire des pensions

Le ministre des pensions croit devoir mettre les familles des victimes de la guerre en garde contre les agissements d'un individu qui prétend appartenir à l'administration centrale et réclame aux parents des soldats morts pour la France des versements d'argent, qui seraient destinés à payer l'insertion des photographies de leurs enfants ou maris décédés dans un album commémoratif de la guerre. Cet individu n'a aucune attache avec le ministère des pensions.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Anais Savignol, belle-soeur de notre excellent confrère du *Réveil du Lot*, avec M. Jules Monteil, rédacteur à la Préfecture du Lot.

Nous adressons aux jeunes et futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Voie et hygiène

Une simple petite promenade dans la rue F.-Suisse, devant la Trésorerie Générale, permettrait à ceux qui s'occupent du service de la voirie, de constater l'état de malpropreté du caniveau et de respirer l'odeur pestilentielle qui s'en dégage.

Les employés de la Trésorerie Générale en prennent pour leur rhume plus qu'ils n'en veulent. Ils sont aux premières pour cela.

Le service de la voirie, au moins pour l'hygiène devrait s'occuper du nettoyage de ce caniveau.

Cela lui est d'autant plus facile, que nous croyons savoir qu'on lui a offert de fournir les matériaux pour opérer ce travail. Alors ?

L. B.

Encombrement des rues

Mardi matin, une auto descendait la rue Rousseau et allait déboucher sur le Quai, lorsqu'une autre auto venant des Quais arriva dans la rue Rousseau.

La rue est suffisamment large pour permettre à deux autos de se croiser ; mais mardi matin, elle était encombrée par de la ferraille.

En dépit des efforts des conducteurs les deux autos se frôlèrent et les marche-pieds furent endommagés.

Ce fut le seul dégât ; mais le mal aurait pu être plus grand, à cause de l'encombrement de la rue par des matériaux qui ne devraient pas s'y trouver.

Il est vrai que s'il fallait opérer le désencombrement de toutes les rues et places de Cahors, la besogne serait dure. Et cependant !...

Une lettre qui met 15 jours pour venir de Paris à Figeac

La « Petite Gironde » publie la lettre suivante :

Lecteur assidu de la « Petite Gironde », je me permets de vous exposer une petite aventure qui m'est arrivée récemment. Quand je dis qu'une aventure m'est arrivée, je vais un peu loin, car ce n'est pas de moi qu'il s'agit, mais d'une simple carte-lettre. Celle-ci fut écrite au cours d'un voyage à Paris, le 5 août au matin dans le bureau n. 17, rue Jouffroy. J'annonçais à ma femme que j'avais fait bon voyage et je mis la dite carte-lettre à la boîte de ce bureau avant de sortir dudit bureau.

Rentré chez moi à Figeac le 10, ma femme me reproche de ne lui avoir pas écrit sitôt arrivé. Vous voyez d'ici mes affirmations ! Eh bien, savez-vous quand est arrivée cette pauvre carte-lettre ? Tout bonnement le dix-neuf août !

Par simple curiosité, j'ai écrit au receveur de la rue Jouffroy pour savoir comment il se faisait qu'une lettre m'était si longtemps à venir de Paris jusqu'ici. Savez-vous ce que je viens d'obtenir comme réponse ?

Après m'avoir fait remettre ma correspondance, qui porte un joli timbre de Paris du 18 août et un de Figeac du 19, ces messieurs estiment qu'il n'y a pas de doute, c'est moi qui me suis trompé, j'ai pas dû écrire cette lettre le 5, mais certainement le 18, c'est-à-dire huit jours après que je suis rentré chez moi !

Nécrologie

Nous apprenons avec regret que M. Fourès, l'entrepreneur de menuiserie bien connu de la rue V. Hugo, vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère, Mme veuve Conduché, décédée à Cahors.

Nous prions Mme et M. Fourès et leur famille d'agréer nos sincères condoléances.

Auto contre auto

Mardi soir, M. G..., boulanger à Cahors, venait en auto de la rue V. Hugo lorsqu'un moment où il arrivait sur le Boulevard, passa le camion de M. R..., boucher.

Heureusement, que les deux autos marchaient à une allure moyenne, mais l'auto de M. G... dut la voiture de M. R... Il n'y eut que des dégâts matériels qui sont assez importants.

A qui le sac à main ?

Mardi soir, M. Boissières, entrepreneur des Postes à la gare de Cahors a trouvé sur la route de Toulouse un sac à main de dame.

Ce sac à main contenait divers objets et une certaine somme d'argent.

M. Boissières a déclaré sa trouvaille au bureau de police.

Notons que l'excellent entrepreneur des Postes a à son actif de nombreux actes de probité.

Nos félicitations.

Accident

Le jeune Auguste Giat, 20 ans, ouvrier terrassier, travaille dans un chantier sur la voie ferrée. Lundi dernier, il était occupé à poser des traverses qu'il achevait de travailler à l'aide d'une erminette. Pour entailler un de ces madriers, il donna un malheureux coup de tranchant qui, glissant sur le bois résistant, atteignit à la jambe droite et lui occasionna une plaie profonde à la partie antérieure de ce membre.

Le blessé, qui perdait son sang en abondance, fut soigné par M. le docteur Malbec, qui déclara que son état ne lui permettrait pas de reprendre son travail avant douze jours.

Le temps

Depuis dimanche, le temps parait être revenu au beau ; mardi, la journée fut chaude et ensoleillée. Mais mercredi la pluie est tombée et la température s'est refroidie.

Jeudi, le soleil a daigné paraître.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU JEUDI 28 AOUT 1924

1. Bohème Joyeuse (p. r.). Ithier.
2. Doux Secret (1^{er} audit.). Benoit. (mazurka).
3. La Mascotte (fantaisie). Audran.
4. Carrosse de fleurs (valse). Lanquar.
5. Marche tantamarresque. Popy.

De 20 h. 45 à 21 h. 45, Allées Fénélon.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

La Fête Vénitienne qui a été retardée par le temps aura lieu sans faute samedi 30 août, à neuf heures du soir, route de Larroque, au garage de l'Aviron.

Tout sera mis en œuvre par notre Société pour la rendre très brillante et pour que le Public Cadurcien n'éprouve aucune déception.

Le temps paraît enfin vouloir s'améliorer et nous aidera à démontrer que pour avoir été différée, cette fête n'aura absolument rien perdu, au contraire.

Le programme sera vendu à l'intérieur de l'enceinte et devra être conservé, puisqu'un de ses numéros bénéficiera d'une superbe prime.

NOUBLIEZ PAS CECI!!!

Quelques Sacs pour Dames : portefeuille, porte-monnaie, en cuir maroquin et cuir artistique sont SACRIFIÉS pour la réclamation de la MAISON.

C'est pourquoi ils se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs.

POPOVITCH, Coiffeur pour Dames 4, rue-Maréchal-Foch, CAHORS

Arrondissement de Cahors

Lamagdeleine

La plus grande partie des propriétaires de la commune de Lamagdeleine près Cahors, défendent la chasse dans leurs propriétés aux étrangers de la commune.

Un garde est nommé à cet effet.

Valroufié

La majeure partie des propriétaires de la commune de Valroufié agissant tous collectivement et solidairement, font savoir aux chasseurs étrangers, et à la commune que la chasse est rigoureusement interdite dans leur propriété à tout étranger de la commune.

Marmniac

Concours agricole. — Voici le programme du concours agricole organisé par le Comice cantonal et qui aura lieu le dimanche 14 septembre.

Animaux reproducteurs. Espèce bovine. — Taureaux étalons des races limousine, garonnaise et salers : 3 prix de 70 fr., 50 fr. et un diplôme. Vaches pleines ou suitées, races limousine ou garonnaise : 5 prix de 60 fr., 45 fr., 30 fr. et 2 diplômes ; races auvergnate et salers : 5 prix comme ci-dessus. Génisses de 12 à 24 mois : 4 prix de 40 fr., 30 fr., 20 fr. et diplôme. Veaux de lait de 3 mois et au-dessus : 4 prix de 40 fr., 35 fr., 30 fr. et 20 fr.

Espèce ovine (toutes races). — Bé-

liers : 3 prix de 30 fr., 20 fr. et diplôme. Agnelles (par lots de 5 têtes au moins) 3 prix de 30 fr., 25 fr. et diplôme. — Femelles adultes : 3 prix de 40 fr., 30 fr. et diplôme.

Espèce porcine. — Verrats : 2 prix de 40 francs et 30 fr. Truies pleines ou suitées : 2 prix de 30 fr. et 20 fr.

Animaux de basse-cour. — Nombres prix pour oies, canards, dindons, poules et coqs, lapins.

Produits agricoles. — Légumes et fruits, culture maraîchère, beurres et fromages : primes en espèces et diplômes.

Instruments agricoles divers. — Des primes en argent et des médailles seront attribuées aux constructeurs du canton ; les représentants ou dépositaires ne pourront prétendre qu'à des diplômes.

Les déclarations des exposants devront être faites avant le 11 septembre au secrétariat du Comice, à Cahors, ou à la mairie de Marmniac.

Puy-l'Evêque

Taxe du pain. — Depuis le 25 courant, le prix du pain est fixé ainsi qu'il suit : Pain de consommation courante, 1 fr. 15 cent. 1/2 ; pain de luxe, 1 fr. 18 cent. 1/2 le kilo.

Union sportive Puy-l'Évoque. — Les membres de l'U. S. P., honoraires et participants sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu jeudi soir, 2 courant, à 20 h. 30, café Toubert, 1^{er} étage.

Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Raymond de Lasmaries, du domaine de Sariat, à Puy-l'Évêque, avec M. Jean-Marie Boutel, industriel à Saint-Cyprien (Dordogne).

Nous adressons aux futurs époux nos bien sincères souhaits de bonheur.

se plaint, en outre de fortes douleurs au poignet et au bras droit. Il a pu être, le soir même, reconduit à son domicile.

Relèvera-t-on le banc ? — Notre ville est dotée, sur certaines avenues, de bancs de pierre.

Or, l'un de ces bancs, en bordure de l'avenue du Maréchal-Foch, celui qui se trouvait sous les fenêtres du Palais de Justice, est brisé et gît lamentablement depuis plus de deux mois.

Pour l'esthétique, pour l'agrément des mamans et des personnes âgées, ne pourrait-on le relever ?

Nous signalons le fait à M. l'Architecte de la ville qui doit certainement ignorer que ce banc est brisé.

Formation d'une société sportive. — Une société est sur le point d'être fondée par un groupe de sportifs, fervents de la pédale. A cet effet, les jeunes gens de Figeac et des environs sont priés d'assister à la première réunion, qui se tiendra le samedi 30 août, à 9 heures du soir, au café de la Terrasse.

Objet de la réunion : Election d'un bureau et bases de statuts.

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Figeac se réunira samedi 30 août, à huit heures et demie. Objet : Affaires diverses et urgentes.

Les anciens du 207. — Les camarades assistant au banquet du 31 août sont priés de se réunir dimanche prochain, à dix heures, au café de la Terrasse, chez l'ami Valade. A dix heures et demie, réception du commandant Dusaut et remise d'une gerbe au monument des morts ; à onze heures et demie, apéritif, café Valade ; à midi, banquet, hôtel Conte (au Foireil).

Nous rappelons que la liste d'adhésion sera définitivement close le 30 août. Avis aux retardataires.

Le chemin du Grial au Cayrol. — Dimanche prochain 31 août doit avoir lieu, à la mairie de Figeac, la réunion des propriétaires riverains ou intéressés à la réparation, à l'aménagement ou à la réfection du vieux chemin du Grial au Cayrol.

Il faut espérer que nos agriculteurs sauront apprécier les avantages qu'ils retireront dans l'avenir d'un bon chemin de desserte de leurs propriétés, le génie rural leur ayant alloué la somme de 24.600 francs par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture.

Accident du travail. — Par suite du glissement d'une barrique pleine, M. Félix Gasch, ouvrier caviste chez M. Saur, négociant en vins de notre ville, a eu la jambe droite comprimée entre deux futailles.

La plaie contuse qui s'en est suivie a été soignée par M. le docteur Bonafé.

Renversé par une bicyclette. — Le jeune Darles traversait la chaussée du pont Gambetta, jeudi matin, lorsqu'un cycliste le prit de flanc et le renversa. Quelques ecchymoses et une grande peur chez l'enfant.

Bagnac. — Le conseil municipal de Bagnac s'est réuni dimanche 24 août, sous la présidence de M. Caussade, maire.

M. le président dépose sur le bureau

le règlement général arrêté par le préfet du département pour assurer l'exécution de la loi relative aux chemins ruraux et le plan d'ensemble indiquant les différents chemins ruraux de la commune.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur cette importante question et à voter, s'il y a lieu, les crédits qui seraient indispensables pour faire face aux dépenses qui peuvent résulter de la reconnaissance des voies rurales de la commune.

Le conseil municipal demande qu'il soit procédé à l'accomplissement des formalités réglementaires pour arriver à la reconnaissance des chemins ruraux ci-après désignés : route de Pempou, route de Couffouliens, route du Moulin-de-Castagné.

Le conseil approuve les dépenses de l'assistance médicale pour le premier semestre 1924, s'élevant à la somme de 893 francs.

Sont désignés comme classificateurs : MM. Jules Lugan, Baptiste Larigaldie, Frédéric Delpont et Frédéric Laborie.

Le conseil, sur la proposition du bureau d'assistance, admet une femme au bénéfice de l'assistance aux vieillards avec une mensualité de cinq francs.

Le conseil décide de procéder de toute urgence à la réfection du mur du cimetière, à partir de la porte d'entrée du cimetière jusqu'à la propriété Lacombe, et vu le manque d'entrepreneurs, autorise le maire à traiter de gré à gré avec M. Paul Lapié, maçon, qui a fait les meilleures conditions à 60 francs le mètre cube, toutes fournitures à sa charge.

Le conseil invite le maire à faire le nécessaire pour acquérir une bande de terre (hors ligne de la route nationale) faisant face au foireil aux bœufs.

Cajarc. Commission cantonale d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

M. Pons a été élu membre de la Commission cantonale d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, par les membres des bureaux de 12 communes sur 14 que comporte le canton.

Naissances. — M. Lavaysse, charbon et M. Ferré, maréchal des Logis viennent d'avoir chacun une fille, et M. Pégourié, d'Andressac, deux jumeaux dont un est décédé.

Nos meilleurs vœux aux nouveaux nés et nos félicitations à leur parents.

Bureau de bienfaisance. — M. Alphonse Ausset, conseiller municipal, a été désigné comme délégué administratif du bureau de bienfaisance de Cajarc, en remplacement de M. Florent Mirabel, élu maire.

Arrondissement de Gourdon. Gourdon

Eclairage électrique des Ecoles. — Voilà plus d'un an que la nouvelle installation électrique fonctionne régulièrement.

Tout le monde sait que M. Cazelle, concessionnaire actuel, a offert 5.000 litres gratuits à la municipalité, pour l'éclairage public de la ville ou des établissements communaux.

Les écoles publiques sont, paraît-il, comprises dans cette distribution mais l'installation n'est pas encore faite quoique les crédits soient votés.

Cette installation concernerait l'éclairage d'une ou deux salles seulement par école, dans lesquelles ont lieu les études surveillées.

Nous avons cru devoir rappeler le retard apporté à cette utile innovation afin que la municipalité profite des vacances actuelles pour faire faire ce travail urgent.

Comme dès la rentrée nous reviendrons à l'heure normale et que la nuit arrivera plus vite, on devra éclairer les études dès le premier jour.

Tout retard serait donc préjudiciable aux élèves.

Carluac. Pincé sur le fait. — Lundi, vers 10 h. 30 du soir, les aiguilleurs Bertrand et Hébrard, en service au poste central de la gare de Capdenac, aperçurent un individu rôdant sur le quai de la petite vitesse. En le surveillant discrètement, ils le virent ouvrir une caisse de bidons de pétrole, en prendre deux et les porter au fond du remblai qui surplombe la rue Pobonneau. C'est alors que l'un d'eux se détacha du poste et procéda à son arrestation au moment où il emportait deux autres bidons.

Remis entre les mains de la gendarmerie, le voleur, après avoir donné un faux nom a été identifié au moyen de son livret militaire. C'est un nommé Jules-Basile Cambonnet, âgé de 32 ans originaire de Carluac (Lot). Il a été écroué.

Gramat. Concours de la race ovine. — Le concours des animaux de la race ovine avait attiré à Gramat, qui est un des plus grands centres d'élevage de moutons, un grand nombre d'exposants et d'amateurs.

Les animaux arrivent et après vérification de leur âge par MM. Cros, vétérinaire départemental et Boffard, vétérinaire à Gramat, ils sont classés et les commissaires sont nommés pour les diverses sections :

1. Mâles. — Agneaux, antenais, béliers ;

2. Femelles. — Lots de cinq têtes, agnelles, antenaises, brebis ;

3. Femelles. — Lots de dix têtes, agnelles, antenaises, brebis.

Le nombre des animaux présentés tout en étant élevé eût pu l'être davantage. Quant à la qualité, elle ne laissait rien à désirer puisque beaucoup de lots d'animaux ont atteint le maximum des points. De l'avis des connaisseurs, il s'est rarement vu de concours réunissant un aussi grand nombre de bêtes d'aussi belle qualité.

Les opérations des différents jurys ayant pris fin, les exposants furent convoqués à la mairie pour la lecture du palmarès.

M. Calmels, président de la Société agricole, prit la parole. Il remercia tout d'abord la municipalité de Gramat du bon accueil fait à tous, de l'aide efficace apportée à l'organisation du concours et de la somme de 250 francs à distribuer en primes. Les éleveurs furent vivement félicités par l'orateur pour avoir fourni un si beau contingent d'animaux.

Il exposa dans ses grandes lignes la question des assurances agricoles qui touche de si près et doit intéresser au plus haut degré nos populations rurales.

Après lui, M. Laffont, directeur des services agricoles du Lot, donna connaissance du palmarès :

Prix par section, prix d'ensemble, médailles dont deux de vermeil grand module, deux d'argent grand module, une d'argent, et des primes aux bergers qui par leurs soins ont préparé les beaux sujets que nous avons admirés.

M. Laffont parla aussi des assurances agricoles : il montra aux éleveurs la nécessité pour eux de se grouper pour constituer des caisses destinées à indemniser les sinistrés de tous genres. Il annonça pour le prochain concours de nouveaux prix et l'établissement d'une pépinière d'animaux sélectionnés tout spéciale-

ment pour la reproduction et qui pourraient être cédés aux éleveurs.

Le discours du directeur des services agricoles fut fort apprécié et justement applaudi par l'assistance.

St-Sauveur-la-Vallée. Chasse défendue. — Les propriétaires de la commune de Saint-Sauveur-la-Vallée, agissant collectivement et solidairement, font savoir aux chasseurs étrangers à la commune qu'ils leur interdisent la chasse sur leurs propriétés.

Creysses. Fête locale. — C'est avec plaisir que nous apprenons que Creysses n'oublie pas ses vieilles traditions, et que sa fête locale aura lieu, comme les années précédentes, le dernier dimanche d'août, c'est-à-dire le 31 courant.

Rien n'a été négligé pour recevoir invités et visiteurs, et tout le monde pourra s'amuser, jeunes et vieux, petits et grands.

Salviac. Le mauvais temps. — Les pluies continuelles et les orages qui se succèdent dans notre région portent un grand préjudice aux récoltes, les rai-

sins se fendillent et pourrissent, les plantes sarclées dépérissent, les brouillards altèrent les tabacs et les maïs, un temps plus chaud serait à souhaiter pour faire mûrir les vignes et les récoltes de l'automne.

A propos de cartes postales. — Une nouvelle collection de cartes postales des vues de notre ville et de la commune a paru : une d'entre elles choque particulièrement la vue. La petite place de l'Oratoire très coquette et quelquefois bien parée apparaît, en carte postale, entourée de voitures et charrettes et cela est d'un effet très douteux.

Cette place publique une des plus belles de la ville ne doit pas être un garage de tous les véhicules qui s'arrêtent à Salviac.

Le conseil municipal devrait réglementer le stationnement des voitures sur certaines de nos places.

Dernière heure. Sénat

MATIN. Un projet réglementant l'emploi du chèque pour le paiement des effets de commerce, est renvoyé à la commission.

Le Sénat discute le projet ratifiant le traité de Lausanne. M. Gasser, rapporteur, donne lecture du projet qui, dit-il, consacre notre abandon de beaucoup de choses. Nous renonçons au labour de 5 siècles. Que le contraste est grand entre la victoire d'il y a six ans et les résultats d'aujourd'hui, entre la Turquie de la défaite et la Turquie d'aujourd'hui ! Parmi les grandes questions internationales qu'affecte ce traité, je citerai d'abord celle des Détroits. Le principe moderne de la liberté de circulation sur les mers est appliqué, sauf certaines restrictions pour le temps de guerre, aux défilés faisant communiquer la Méditerranée et la mer Noire. En ce qui concerne les réparations dues il faudra que le gouvernement prenne vigoureusement en mains le règlement de cette question. Pour ce qui est de la dette ottomane, le gouvernement d'Angora la reconnaît, mais il faudra qu'en soit négocié le règlement effectif.

M. Bompard, ancien ambassadeur à Constantinople fait l'éloge du peuple turc et demande la ratification du traité de Lausanne.

M. de Monzie, trouve que M. Bompard, qui se montrait si sévère pour les accords de Londres, n'est pas qualifié pour réclamer l'indulgence pour le traité de Lausanne, et il fait une charge à fond de train contre l'ancien ambassadeur à Constantinople en 1914, avant la guerre. Il termine ainsi : Je m'incline devant le sénateur de la Moselle, même quand il se livre à des surenchères de patriotisme, mais je n'ai aucune raison de m'incliner devant un ancien ambassadeur qui n'a dans son passé de diplomate aucun titre qui lui permette de nous faire la leçon.

M. Herriot soutient le projet et demande au Sénat de ratifier le projet. Le projet est voté par 270 voix contre 20.

Le projet relatif au paiement par chèque des effets de commerce est voté.

Soir. M. Paul Pelléssé lit un rapport sur la proposition tendant à ouvrir un crédit de 100.000 francs destiné à la création d'une colonie de repos, pour le personnel des P. T. T. Le projet de loi est adopté par 271 voix contre 13 sur 284 votants.

M. René Renoult, garde des Sceaux, donne lecture du décret de clôture de la session ordinaire de 1924. Acte est donné de cette communication.

Chambre des Députés. Séance du 27 Août 1924

M. Edouard Herriot va s'entretenir avec M. Painlevé. Celui-ci ouvre la séance à 16 h. 10.

« La parole, dit-il, est au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, pour une communication du gouvernement. »

Dans le plus profond silence de l'Assemblée le président du Conseil lit le décret de clôture de la session ordinaire de 1924.

M. Marty. — Et l'amnistie n'est pas votée.

Le président de la Chambre déclare que le document lu par M. Herriot sera inséré au procès-verbal. Le procès-verbal de la séance est immédiatement adopté. La session est close.

AU REICHSTAG. Le Reichstag a repris la discussion en deuxième lecture du projet de loi sur l'exécution du plan des experts.

Une violente bagarre s'est produite entre les communistes et les démocrates.

Quand le calme fut revenu, le Reichstag a procédé au vote sur le projet relatif aux chemins de fer. Pour l'adoption : 248 voix. Contre : 174.

La majorité des deux tiers n'est pas atteinte.

La loi sur la banque d'émission a recueilli 249 voix contre 171.

La loi impliquant l'adhésion aux accords de Londres a recueilli 248 voix contre 175.

C'est demain qu'aura lieu le vote définitif.

DÉPÊCHES. Paris, 11 h. 45.

LE PLAN DAWES. L'inquiétude de l'Angleterre

Les inquiétudes du monde commercial anglais augmentent. La Fédération des ouvriers mineurs redoute la répercussion possible de l'application du plan Dawes sur l'avenir de l'industrie houillère.

L'opinion de Mac Donald. Selon le correspondant politique du Star, Mac Donald serait d'avis que le plan Dawes peut se révéler préjudiciable aux intérêts anglais.

En ce cas, il admet que les alliés puissent le modifier si l'expérience en démontre la nécessité.

Cyclone dans l'Atlantique. On mande de New-York qu'un cyclone règne sur l'Atlantique. Néanmoins le paquebot France a quitté New-York pour Cherbourg.

La dissolution du Reichstag. De Berlin : Les journaux de gauche expriment, ce matin, l'opinion

que le Reichstag sera dissous aujourd'hui.

L'opinion de la presse allemande. Certains journaux allemands accusent les communistes allemands et les pangermanistes d'être d'accord pour chercher à précipiter l'Allemagne dans le chaos politique en faisant échouer le plan Dawes.

Canonisation. De Rome : On annonce que pendant l'année 1925, le pape prononcera la canonisation de l'abbé Vianey, ancien curé d'Arns et de Bernadette Soubirous de Lourdes.

AVIS DE DÉCÈS. Madame FOURS, née CONDUCHE ; Monsieur Jean-Pierre FOURS, entrepreneur de menuiserie ; Mademoiselle FOURS, modiste ; Monsieur Maurice FOURS ; Monsieur Jean CONDUCHE, sergent ; Madame VERDY, née CONDUCHE ; Monsieur VERDY, électricien ; Les familles BESSOU, GERMAIN, BONNET et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Mme Delphine CONDUCHE leur mère, belle-mère, grand-mère, cousine, décédée à Cahors le 27 août 1924 et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 29 août 1924, à 9 heures 1/4, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, rue Victor-Hugo.

A PARTIR DE DIMANCHE PROCHAIN 31 AOUT en vous promenant sur le Boulevard donnez un coup d'œil aux étalages de la

CHAPELLERIE NOUVELLE N° 67 (Ancienne Maison Charnaux) en face les Ambassadeurs Vous y verrez les

Dernières Créations pour la Saison d'Hiver (hommes, dames et enfants) Parapluies et Maroquinerie Rayons de Parfumerie de Marque et Articles de Toilette

Si vous voulez acheter vous y trouverez le bon accueil de

M^{me} Bergognoux LA NOUVELLE PROPRIÉTAIRE

ON DEMANDE A LOUER Un Appartement de 5 pièces Adresser offres : Bureau du Journal

ON DEMANDE Un Ouvrier Boulanger BOULANGERIE POUZERGUES RUE DE LA BANQUE, CAHORS

A VENDRE UNE BELLE SALLE A MANGER Style Louis XIII aux chaises sculptées et cirées

Composée d'un buffet à quatre portes sculptées, d'une desserte à étagère, d'une table à trois rallonges, de huit chaises grand dossier sculptées, siège canné, et d'une glace de 1m40x0,90.

D'une bibliothèque du même bois, même style.

D'une armoire en palissandre avec fronton sculpté et grande glace bisautée. De divers autres objets mobiliers.

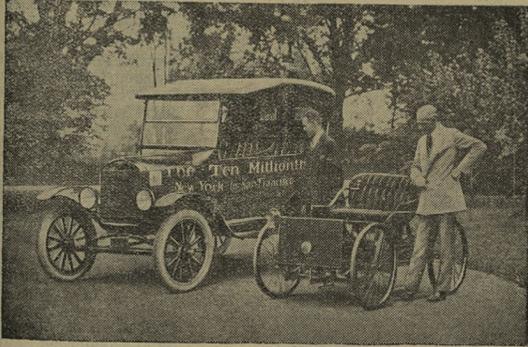
D'une machine à piquer les dessins de broderie.

D'un fourneau à gaz émaillé vert. S'adresser à CAHORS boulevard Gambetta, n° 49, au 3^e Etage

CHIENNE PERDUE, depuis le 17 courant ; blanche truite, taille plutôt petite et menue, mamelles développées, venant de nourrir, oreilles très longues et peu de blanc, tache noire à la naissance de la queue, poils ras. Récompense à qui fera retrouver. Ecrire à BOUSQUET, à NADILLAC, par Pélacay.

A VENDRE JUMENT Charlot, Charette et Tomberon S'adresser : BONNET, restaurant, à MERCUÈS

LA CONSTRUCTION DE 10 MILLIONS D'AUTOMOBILES



La dix millionième voiture automobile sortie, le 4 juin 1924, des usines Ford, près de la première voiture construite en 1913.

M. Henry Ford est accablé sur cette dernière ; son fils, M. Edsel Ford, est debout entre les deux véhicules.

feuilleton du « Journal du Lot » 48

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais PAR E. DE SAINT-SEGOND

XXVII

L'ÉPOUSE ET « LA MÈRE » — C'est le triomphe de la vérité. J'ai peint ce que j'ai vu.

— Vous avez peint son âme, dit nurse Rosemary, et cette âme a illuminé son visage.

— J'ai vu son âme, murmura Garth d'une voix si pleine, perceptible, et cette vision a été si radieuse, qu'elle éclaira ma nuit.

Un silence ému se fit. Le crêpe se tombait. A son tour, nurse Rosemary dit très bas :

— Monsieur Dalmain, j'ai une prière à vous adresser. Je vous supplie de ne pas détruire ces tableaux. Garth leva la tête.

— Il faut que je les détruise. Je ne puis courir le risque qu'ils soient traités... la... la dame que j'ai peinte.

— En tout cas, il y a une personne qui doit les voir avant qu'ils soient détruits.

— Et c'est ? interrogea Garth.

— Celle qui a été votre modèle, répondit bravement nurse Rosemary.

— Non, dit Garth ; elle ne les verra jamais.

— Il le faut.

— Quelque chose, dans le ton de ferme insistance, frappa Garth.

— Et pour quelle raison ? demanda-t-il.

— Pour celle-ci : une femme qui se sait laide aurait la révélation qu'elle peut paraître belle pourtant aux yeux de celui qui l'aime.

Garth demeura immobile un long moment. Puis il répéta interrogativement :

— Une femme qui... se sait... laide ?

Il percevait aussi de l'étonnement dans sa voix. Se sentant encouragée, nurse Rosemary continua :

— Supposez-vous un instant que le miroir de cette dame lui ait jamais renvoyé son visage sous l'aspect que vous avez donné d'elle ? Vous pouvez être assurée que jamais elle ne se voit sous l'aspect de l'Épouse, de la Mère. Est-elle épouse ?

Garth hésita une demi-seconde.

— Oui, dit-il, très tranquillement.

— Est-elle mère ?

— Non. J'ai peint ce qui aurait pu être...

— Si...

— Si les choses étaient advenues, dit Garth brièvement.

Nurse Rosemary comprit le rapproché.

— Cher Monsieur Dalmain, dit-elle humblement, je me rends compte que je dois vous paraître bien présomptueuse avec mes questions et mes conseils, mais il faut vous en prendre à l'effet que ces admirables peintures ont produit sur moi... Oh ! elles sont admirables, admirables !

— Ah ! dit Garth, la satisfaction de l'artiste reprenant le dessus. Miss Gray, je les ai un peu oubliées. Sont-elles ici ? Mettez-les devant vous, et soyez assez bonne pour me les décrire.

Jane alla à la fenêtre, l'ouvrit et respira l'air pur, élevant en même temps vers Dieu une prière mentale afin qu'à cette heure critique ses forces ne lui fissent pas défaut.

Puis nurse Rosemary s'assit et, d'une voix douce, posée, décrivit à l'artiste aveugle ce que Jane avait vu dans l'atelier.

Elle s'en acquitta avec maîtrise, et sans ménagements. Toute l'ardeur désespérée de Garth s'éveilla à nouveau ; il eut le sentiment que Jane avait été sienne ce soir-là, et que s'il avait insisté pour une réponse immédiate, cette réponse n'aurait pu être un refus ; que les froids raisonnements des heures suivantes n'auraient pas trouvé place en ce moment d'extase... Oui, il l'avait perdue. Pourquoi, ah ! pourquoi ?

Pouvait-il exister une raison autre que celle qu'elle lui avait donnée ?

La voix de nurse Rosemary poursuivait implacable... Pour finir, elle fit allusion au rosier grimpaçant peint dans le fond du tableau.

— J'aime l'idée que les fleurs soient en boutons dans le premier tableau, et épanouies dans le second.

Garth se ressaisit et sourit.

— Oui, dit-il ; j'apprécie que vous ayez remarqué ce détail. Eh bien, nous ne détruirons pas ces toiles immédiatement. Maintenant qu'elles sont retrouvées, rien ne presse. Je crains de vous donner bien du mal, mais voulez-vous demander quelques grandes feuilles de papier d'emballage, en envelopper les toiles, écrire sur le dessus : « Ne pas ouvrir » et dire à Margery de les remettre à l'atelier. De cette façon, quand je les voudrai, je n'aurai aucune difficulté à les identifier.

— Je suis bien contente, répondit, nurse Rosemary. Alors, peut-être la dame laide...

— Je ne puis tolérer qu'on parle d'elle ainsi ! s'écria Garth avec chaleur. J'ignore ce qu'elle pensait de son propre visage. J'imagine qu'elle n'y pensait jamais. Je ne sais quelle impression elle aurait faite sur vous. Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que son visage est le seul qui se détache dans ma nuit... Toutes les beautés que j'ai peintes et admirées s'effacent de ma mémoire. Son visage à elle demeure seul ; calme, serein, pur, tendre, beau. Il est toujours devant moi. Et cela me chagrine qu'une personne qui n'a vu d'elle que l'image peinte par ma main puisse

la qualifier de laide.

— Pardonnez-moi, dit nurse Rosemary humblement. Je ne voulais pas vous chagriner, monsieur Dalmain, et pour vous prouver l'impression ressentie devant vos tableaux, puis-je vous confier une résolution que j'ai prise dans votre atelier ? Je ne veux pas, par manque de courage, passer à côté de ce que votre art a évoqué : les plus douces joies de la vie... J'abaisserai mon orgueil, je serai franche et repentante. Je vais écrire à mon ami une confession entière où je lui expliquerai mon attitude dans le malentendu qui nous a séparés. Croyez-vous qu'il comprenne ? Croyez-vous qu'il pardonne ?

Garth sourit. Il essaya de se représenter l'image d'un joli petit visage inquiet, entouré d'une auréole de légers cheveux blonds : cette image ne semblait pas en harmonie avec la voix, mais était indubitablement celle de nurse Rosemary telle que les autres la voyaient.

— Il faudrait qu'il fût une brute s'il ne pardonnait pas, dit-il.

XXVIII

LE CONGE DE NURSE ROSEMARY Le dîner, ce soir-là, le premier à leur petite table ronde, fut un succès complet. Tous les menus arrangements de nurse Rosemary marchèrent à souhait, et Garth en éprouva une vive satisfaction. La tension de l'après-midi amena une réaction de gaieté. Quelques questions posées

avec habileté provoquèrent des anecdotes sur la duchesse et ses animaux favoris, et le nom de miss Champion revint avec une fréquence qui fit plaisir aux deux interlocuteurs. A découvrir la place qu'elle occupait dans la mémoire de Garth, Jane éprouvait une exquise émotion ; tout semblait lui promettre qu'il ne lui serait pas difficile, une fois abaissées les barrières des malentendus, de reprendre aussi la première place dans le cœur de Garth. Après dîner, le jeune homme demeura longtemps au piano, remplissant la pièce d'une douce harmonie. Une ou deux fois le prélude du *Rosaire* résonna, mais fut immédiatement remplacé par un autre motif ; il semblait revenir comme une hantise, aussitôt chassée.

Quand Garth se leva du piano et regagna son fauteuil, guidé par sa cordelière ponceau, nurse Rosemary dit doucement :

— Monsieur Dalmain, pourriez-vous me permettre de m'absenter quelques jours à la fin de la semaine ?

(A suivre)

LA PHOSPHODE GARNAL Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Anneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malessherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saucalze ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles ; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

PUBLICATION De vente de Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Etude de M^e J. DOLS

NOTAIRE A TOUR-DE-FAURE

Suivant acte reçu par Maître DOLS, notaire à Tour-de-Faure (Lot), le 5 août 1924 (enregistré à Saint-Gervy, le 6 août 1924, folio 51, numéro 260), Monsieur LACROIX, Paul, négociant, domicilié à Vierzon (Cher),

A vendu à Monsieur BRAGUÈRE, Marcel, négociant, domicilié à Aurillac (Cantal), avenue de la République, numéro 166,

Les fonds de commerce qu'il exploite, ayant pour objet la vente des bestiaux, directe et à la commission, concernant le commerce des porcs, connus dans le commerce sous les noms suivants :

1. Etablissements Dormeuil, dont le siège est situé à Saint-Denis-près-Martel, arrondissement de Gourdon (Lot).

2. Etablissements Belras, dont le siège est situé à Figeac (Lot). Avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, et seront reçues :

Pour les Etablissements Dormeuil, en l'étude de Maître PUYBARET, avoué à Gourdon, Et pour les Etablissements Belras, en l'étude de Maître NUVILLE, avoué à Figeac.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même Journal à la date du vingt août mil neuf cent vingt-quatre.

Pour deuxième avis :

J. DOLS.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

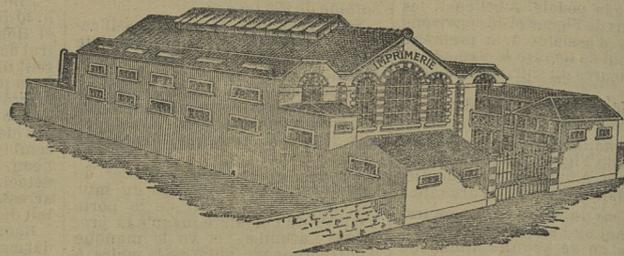
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Castelnau and vice versa.

Nota. — Du 1^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau à 18 h.

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Castelnau to Cazes-Mondenard and vice versa.

Nota. — Du 1^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Cazes-Mondenard aura lieu à 7 h. et de Castelnau à 8 h. 30.

Ligne de Molières à Castelnau

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Molières to Castelnau and vice versa.

Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Castelnau to Lalbenque-Gare and vice versa.

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Castelnau to Cahors and vice versa.

Ligne de Cahors à Lauzerte

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Lauzerte and vice versa.

Ligne de Lauzerte à Cahors

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Lauzerte to Cahors and vice versa.

Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Montcuq-Lauzerte and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Libos to Puy-l'Evêque and vice versa.

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Limogne and vice versa.

Ligne de Limogne à Cahors

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Limogne to Cahors and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.

Ligne de Cahors à Labastide

Table with 2 columns: Direction and Time. Includes routes from Cahors to Labastide and vice versa.